

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 29 (1891)
Heft: 11

Artikel: Pluie, parapluie !
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-192235>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

SUISSE : un an . . .	4 fr. 50
six mois . . .	2 fr. 50
ETRANGER : un an . . .	7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteum vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR2^{me} et 3^{me} séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

Un sacre d'évêque.

On sait combien M. le curé Deruaz, appelé récemment à une haute dignité ecclésiastique, était aimé et respecté, non seulement de ses paroissiens, mais de la population lausannoise tout entière, où son départ laisse d'unanimes regrets. Aussi pensons-nous intéresser nos lecteurs en leur donnant quelques détails sur l'imposante cérémonie dans laquelle le nouvel évêque du diocèse de Lausanne et Genève sera consacré.

Voici deux autels avec leurs grands cierges où pendent les armoiries de l'évêque consécrateur et de l'élu ; un trône en face, puis trois fauteuils. L'officiant est sur son trône. Deux de ses vénérables frères dans l'épiscopat, les deux assistants, lui amènent le prêtre qui doit être sacré :

— Avez-vous un mandat apostolique ?
— Nous l'avons...

Après la lecture, l'élu, à genoux devant le consécrateur, prête le serment d'obéissance et de fidélité à saint Pierre ; il promet d'aller tous les quatre ans rendre compte au pape de l'état de son Eglise. L'élu et ses assistants prennent ensuite place sur les trois fauteuils.

Alors commence l'examen sur le dogme, la discipline et les mœurs, car il est écrit : « N'imposez les mains à personne avec précipitation ». Dix-sept questions ! A chacune l'élu répond : « Je le veux, je crois ».

L'examen terminé, l'élu baise la main du consécrateur en signe de fidélité et la messe commence, le consécrateur au grand autel et l'élu à l'autre. Déjà ce dernier a un des insignes de l'évêque, la croix pectorale.

Avant l'Evangile, l'élu est amené au consécrateur, qui sollicite pour lui les prières du peuple. Puis le nouvel évêque se prosterne au pied de l'autel, la face contre terre, pendant que l'on récite les litanies des saints. Ces prières finies, l'officiant, crosse en mains, mitre en tête, bénit par trois fois l'élu, toujours prosterné. Puis celui-ci se relève et reçoit sur ses épaules le livre des Evangiles, tandis que les évêques, touchant sa tête, lui donnent le Saint-Esprit.

Alors on lie la tête de l'élu avec une bande de toile blanche qui entoure sa tonsure, et, pendant le chant du *Veni Creator*, le consécrateur oint la tête du nouvel évêque avec le chrême, « parfum excellent, semblable à la rosée d'Hamon, qui tombe sur les collines de Sion ». Puis on met au cou de l'élu à genoux une bande de toile en écharpe qui lui servira à soutenir ses mains. L'officiant les consacre en y faisant, de son doigt humide de chrême, deux lignes en forme de croix. Le consacré les met alors l'une contre l'autre et les appuie sur l'écharpe de toile qui pend le long de sa poitrine.

On remet à l'élu la crosse, signe de la faiblesse humaine, et en même temps symbole du gouvernement et de la justice. L'anneau, marque de la fidélité inviolable avec laquelle il doit garder l'épouse de Dieu, qui est l'Eglise ; enfin l'Evangile qu'il a mission d'annoncer au peuple dont il est chargé.

Puis le consacré étant retourné à son autel, on lui essuie la tête avec de la mie de pain ; on lui passe dans les cheveux un peigne d'ivoire, et il purifie ses mains.

A l'Offertoire, l'élu, accompagné des assistants, va présenter à l'officiant deux flambeaux allumés, deux pains d'or et d'argent, deux barils ornés de doubles armoiries. La messe continue, le consacré la suit au même autel que l'évêque officiant. A l'*Agnus*, ils se donnent le baiser de paix et à la communion ils se partagent l'hostie, le calice, ainsi que la première ablution.

La bénédiction solennelle de l'officiant donnée, le consacré abandonne le bonnet de prêtre et reçoit la mitre, « casque de défense, double force qu'il doit tirer de l'un et de l'autre Testament, figure des deux rayons de lumière dont le Seigneur orna le visage de Moïse, son serviteur... »

Jacob, ayant les mains couvertes de peau de chevreau, obtint la bénédiction de son père après lui avoir offert le pain et le vin ; de même en recevant les gants blancs, symbole d'innocence, le nouvel évêque reçoit la grâce de Dieu.

La consécration est terminée. Le consacré est installé sur son trône, et l'on

entonne le *Te Deum*. Puis il descend du chœur au milieu de ses deux assistants et parcourt l'église en donnant sa première bénédiction au peuple.

Pluie, parapluie !

Mardi, 10 mars 1891.

Le temps est à la pluie et le baromètre continue de baisser. Non seulement cette eau qui tombe à bonnes ondées ravive les sources taries et prépare le sol à une nouvelle végétation, mais elle nous fournit encore une heureuse occasion d'utiliser ici plusieurs notes curieuses, et généralement peu connues, sur le parapluie.

On a peine à se figurer comment nos grands-pères ont pu se passer de cet ustensile devenu aujourd'hui un objet de pure nécessité ; car ce n'est qu'à la fin du XVII^e siècle que le parapluie et le parasol firent leur apparition en France et en Angleterre. Mais quel parapluie ! Il mesurait un mètre et quart de hauteur. Déployé, il avait trois mètres et demi de circonférence et pesait deux kilos au moins. Et sait-on combien coûtait alors un parapluie ? De 45 à 50 livres. Il était fait de cuir, de toile cirée, d'étoffe de soie huilée, de papier verni.

Dans ces conditions, on comprend que peu de personnes pussent se passer la fantaisie d'avoir un parapluie. C'était beaucoup qu'on en possédât un dans une famille et même dans la localité. Il se transmettait de génération en génération.

On ne connaît pas exactement la date de l'introduction du parapluie en Suisse ; mais il paraît que les premiers dont on se servit dans la Suisse allemande étaient on ne peut plus disgracieux et massifs ; aussi les désignait-on sous le titre « d'avant-toit » (Regendach).

Un premier parapluie fit son apparition à Hérisau en 1760. Un industriel, du nom de Tanner, l'avait reçu en cadeau d'un ami de Paris. C'était une énorme machine ornée de pompons de tous les côtés. Elle a provoqué à Hérisau un émoi considérable.

On ne se servait de ce parapluie que le dimanche. Quand il pleuvait, le domestique de M. Tanner mettait ses plus

beaux habits ; armé de l'engin protecteur, il allait d'abord chercher à son domicile M. le landammann Schiess, puis M. le curé, et les conduisait solennellement à l'église au milieu d'une haie de curieux. M. Tanner venait à son tour en troisième lieu, et ces processions successives avec le parapluie phénoménal avaient le don d'intéresser au plus haut point la bonne ville de Hérisau.

Cette innovation, comme tant d'autres, eut ses détracteurs et ses partisans. Les premiers parapluies furent l'objet de la curiosité et provoquèrent un immense éclat de rire. Les esprits chagrins, nous dit le Dr Guillaume, de Neuchâtel, y virent un signe de la décadence des mœurs et prétendaient que non seulement le parapluie efféminait les hommes, mais qu'il les conduirait à l'impiété, car cette invention s'opposait aux décrets de la Providence et fournissait le moyen de préserver le corps de l'eau de pluie que Dieu, dans sa sagesse infinie, faisait tomber sur les humains.

Mais bientôt le public reconnut l'utilité du parapluie, et comme cet objet était très cher, les gens de la classe riche saisirent l'occasion de montrer qu'ils pouvaient s'accorder ce luxe. Dans nombre de localités, il n'exista pendant longtemps qu'un seul parapluie avec lequel le propriétaire protégeait, en temps de pluie, les notables de l'endroit. A Saint-Aubin, ce fut le pasteur Vaucher qui, pendant longtemps, fut le seul possesseur de parapluie. Ses paroissiens allaient le lui emprunter lorsqu'ils se rendaient à Neuchâtel par un temps pluvieux.

Enfin, vers le milieu du siècle passé, l'usage du parapluie commença à se généraliser.

A mesure que, pour couvrir le parapluie, l'on remplaça les étoffes grossières par la soie et le taffetas, les gens de la classe riche cédèrent les premiers aux personnes moins fortunées, et le parapluie en toile commença à s'introduire dans les ménages des artisans.

En 1761, le « parrapluye » de taffetas coûtait L.15,8 (fr. 24).

L'annonce suivante, qui date de cette époque, nous montre que ceux à qui on avait volé quelque objet se servaient déjà de la ruse pour intimider les coupables et leur faire rendre ce qu'ils avaient dérobé.

« On a pris apparemment par mégarde, jeudi dernier, dans l'allée de M. de Luze-Osterwald, un parapluie à canne, lilas clair, qu'on est prié de vouloir bien remettre au bureau d'avis; et comme la personne qui l'a emporté a été vue, elle s'exposerait à des désagréments dans le cas où elle ne le rapporterait pas. »

Il est probable que les premiers pa-

rapluiers furent introduits chez nous à la fin du XVII^e siècle par les réfugiés français. La tradition raconte que Pierre Faure se sauva de France, avec sa femme et ses enfants, emportant avec lui sa chère et précieuse Bible et son grand parapluie, recouvert en toile cirée verte. Ce meuble fut utilisé par plusieurs générations de cette famille. Des vieillards du Locle se souviennent avoir vu deux vieilles demoiselles Faure se rendre chaque année à la foire de Zurzach, portant avec elles le bon vieux parapluie. Celui-ci n'existe plus, mais bien la vénérable Bible, dite des réfugiés Huguenots, que l'on conserve dans la famille comme une relique.

Dans le début de la fabrication, l'artifice n'avait pas un écoulement rapide. Tandis que de nos jours on traite le « rifflard » d'une manière irrévérencieuse, le parapluie était jadis un objet dont on avait le plus grand soin. Dans un ménage, on ne le confiait qu'au plus âgé et au plus raisonnable de la famille. Aussi la perte d'un parapluie, si commune de nos jours, était rare à cette époque. Sa couleur était d'habitude d'un rouge ardent. Les parapluies bleus étaient rares; les verts l'étaient encore davantage. C'étaient à cette époque les trois couleurs admises. Parfois le bord était orné d'une guirlande de fleur ou d'un dessin quelconque. Les couleurs brunes et le gorge-pigeon vinrent ensuite.

Les côtes du parapluie étaient en baleine, qui fut plus tard remplacée par le jonce et par l'acier. Le prix de la baleine était soumis à de fréquentes fluctuations et faisait parfois renchérir les parapluies.

Quant aux parasols, ils furent pendant longtemps considérés comme un luxe, et seules les dames de la classe riche se permettaient d'en porter. Pendant les trente premières années de ce siècle, le prix des parasols varia de fr. 15 à fr. 20. C'est à partir de 1830 que le prix commença à baisser et que leur usage se répandit peu à peu dans toutes les classes de la société.

ROBE DE SOIE

PAR ETIENNE MARCEL.

V

Le lendemain, lorsque je revins de mes leçons, vers midi, qui donc, à mon grand étonnement, rencontrai-je dans l'escalier? Ce pauvre Louis Morel, encore plus timide et plus ému que de coutume.

— Ah! tiens, monsieur Morel! Vous venez voir ces dames?... Vous avez donc congé aujourd'hui? — lui dis-je, en passant.

— Non... Madame... non, — balbutia-t-il, tenant les yeux fixés à terre, comme s'il ne pouvait se décider à parler.

Puis, au bout d'un instant, il parut reprendre courage, me regarda de ses grands

yeux tristes, et me dit, de sa voix qui tremblait:

— Ce n'était pas mademoiselle Rose que j'allais voir; Madame, c'était vous... Mademoiselle Rose a bien changé à mon égard; elle est devenue si dédaigneuse, si indifférente! elle me repousse, enfin! Je n'ai plus rien à faire chez elle si elle ne me rend pas son amitié, sa confiance... Aussi je voulais voir si l'influence et les sages avis d'une personne qu'elle respecte et qu'elle aime, auraient plus de pouvoir sur elle que mes prières et mes conseils. Vous êtes bonne, vous êtes juste, vous voudrez bien lui parler, n'est-ce pas, Madame? je vous en prie... C'est pour son bonheur, vous comprenez, à elle comme à moi.

Je répondis à l'honnête garçon que, si la chose était nécessaire, je mettrais bien volontiers ma très modeste éloquence à son service. Il reprit alors, baissant sa tête humiliée, et tordant entre ses doigts le bord de son chapeau râpé :

— Elle a maintenant des amis élégants, joyeux. Et moi, je sais que je suis gauche et mal vêtu, que je suis pauvre, que je suis triste... Ceux-là, — je me le dis, — peuvent et doivent l'aimer beaucoup: elle est si gracieuse et si charmante!... Mais ils ne peuvent pourtant pas l'aimer aussi profondément, aussi loyalement que je le fais: souhaiter son bonheur aussi ardemment, aussi tendrement, que je le désire. Je ne le lui ai jamais dit autant que je le pense, voyez-vous; c'est pour cela peut-être qu'elle ne s'en doute pas. Je le vois bien à sa façon d'agir... Mais dites-lui bien, Madame, que je ne vis, ne souffre et ne travaille que pour elle; que, si elle veut avoir encore un peu de confiance et de fidélité, je parviendrai à lui donner un jour une vie tranquille et prospère, un beau petit coin tout fleuri, où la grand'mère sera bien soignée et où nous serions si heureux!... Et puis dites-lui bien aussi, oh! je vous en conjure, qu'elle se méfie et se garde de ses nouveaux amis pour lesquels elle se fait belle, et près desquels elle si gaie. Dites-lui que, tout pauvre et gauche que je sois, je ne les envie point, mais je les crains pour elle. Car, au fond du cœur, j'en suis sûr, ils n'ont rien de sa franchise, de sa vertu, de sa douceur, de même qu'ils n'ont rien de mon dévouement ni de ma tendresse.

Presque aussitôt ce pauvre Louis se retira, toujours triste, mais ayant cependant repris un peu de confiance et d'espoir. Et moi je réfléchis, en le regardant s'éloigner, aux difficultés, et aussi à l'importance réelle, du mandat que j'avais accepté.

Le soir venu, je vis ma petite voisine s'accouder, sérieuse et pensante, sur le bord de sa fenêtre, respirant mélancoliquement le parfum de son rosier, et écoutant vaguement murmurer la fontaine.

Je jugeai alors le moment bien choisi pour me décider à parler.

— Ma bonne petite Rose, vous paraissiez triste, — lui dis-je. — Est-ce du regret d'avoir négligé un ami, chagriné un absent?

Elle se releva vivement et me regarda sans dire un mot, un grand étonnement se peignant sur son charmant visage.

Je parlai alors, aussi longtemps, aussi éloquemment que je le pus, exprimant la douleur du pauvre Louis Morel, ses crain-